

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 17/07/2024 - 19149 - 2016 D 01457 - 823 469 135 - PONTHEIU AVOCAT

100



FR

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SELARL PONTHEIU AVOCAT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		301 Avenue du Prado 13008 MARSEILLE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		8 2 3 4 6 9 1 3 5 0 0 0 2 9		Néant <input type="checkbox"/>		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2021	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 033	1 033	
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ	88 078	76 694	11 384
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	27 945	19 371	8 573
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	19 900		19 900
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières*		BH	BI				
TOTAL (II)		BJ		BK		136 956 97 098 39 857	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	49 000		49 000
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	247 625	16 230	231 394
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 468 082		1 468 082
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	551 282		551 282	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 388		1 388	
	TOTAL (III)	CJ	CK	2 317 379	16 230	2 301 148	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		IA		2 454 335 113 328 2 341 006	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CP CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AP

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SELARL PONTHEU AVOCAT		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 000)	DA	15 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	1 408 287	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	472 453	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	1 897 241
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
		TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
		TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	280 556	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	16 083	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	42 460	
	Dettes fiscales et sociales	DY	104 664	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
		TOTAL (IV)	EC	443 765
	Ecart de conversion passif*	(V)	ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 341 006
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	163 765		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	556		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

FR

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SELARL PONTHEIU AVOCAT				Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FF	
			services *	FG	773 964	FH	347 624	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		773 964	FK	347 624	FL	1 121 588
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	641	
	Autres produits (1) (11)					FQ	40	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 122 270
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 701	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	304 459	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	4 605	
	Salaires et traitements*					FY	107 323	
	Charges sociales (10)					FZ	42 841	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*				GA	22 747
			- dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	6 193
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	3 430		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	493 303	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	628 966	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	17 337	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	17 338	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 993	
	Différences négatives de change					GS	1	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	3 994	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	13 343	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	642 309	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FR

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise **SELARL PONTHEU AVOCAT** Néant *

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	9 420	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	9 420	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	6 135	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	8 399	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	14 534	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(5 114)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	164 742	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 149 028	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	676 574	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	472 453	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
			RC	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RD	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	26 605	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5	20 470	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6 3 846	obligatoires A9 22 759		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 3 846	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Pénalités, amendes fiscales et pénales	135		
	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 000		
	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	8 399		
Produits des cessions d'éléments d'actif		9 420		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

FR

COMPTES ANNUELS

2021

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe

FR

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : SELARL PONTHEIU AVOCAT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 2 341 007 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 472 454 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/05/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 5 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 10 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

FR

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

FID

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 033			1 033
Immobilisations incorporelles	1 033			1 033
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	88 078			88 078
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	3 922			3 922
- Matériel de transport	17 805		14 580	3 225
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 049	749		20 798
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	129 854	749	14 580	116 023
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		19 900		19 900
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières		19 900		19 900
ACTIF IMMOBILISE	130 887	20 649	14 580	136 956

FR

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		749	19 900	20 649
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		749	19 900	20 649
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		14 580		14 580
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		14 580		14 580

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 033			1 033
Immobilisations incorporelles	1 033			1 033
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	59 178	17 516		76 694
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	2 513	784		3 297
- Matériel de transport	7 189	1 195	6 181	2 204
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 618	3 252		13 870
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	79 499	22 747	6 181	96 065
ACTIF IMMOBILISE	80 532	22 747	6 181	97 098

FR

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 717 097 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	247 625	247 625	
Autres	1 468 082	1 468 082	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 389	1 389	
Total	1 717 097	1 717 097	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Total	

FR

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 150,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 443 766 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	557	557		
- à plus de 1 an à l'origine	280 000		280 000	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 461	42 461		
Dettes fiscales et sociales	104 665	104 665		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	16 083	16 083		
Produits constatés d'avance				
Total	443 766	163 766	280 000	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	280 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	16 083			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 30 573 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 384
Agios courus	557
Dettes provis. pr congés à payer	4 431
Charges sociales s/congés à payer	1 861
Etat - autres charges à payer	755
Total	10 988

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 389		
Total	1 389		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/12/2021
Chiffre d'affaires France	773 964
Chiffre d'affaires hors France	347 625
TOTAL	1 121 589

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL
Floullier

PONTHIEU AVOCAT
SELARL au capital de 15 000 €
301 Avenue du Prado
13008 MARSEILLE

823 469 135 RCS MARSEILLE

**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE MARSEILLE**
2 rue Emile Pollak
13291 MARSEILLE CEDEX 06

Marseille, le 5 juillet 2024

N/REF **DEPOT DES COMPTES ANNUELS**
De l'exercice clos le 31/12/2021

Madame, Monsieur le Greffier,

1 - Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour dépôt :

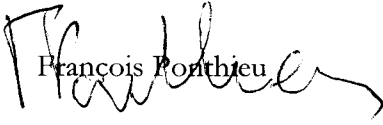
- le bilan et le compte de résultat
- l'annexe comptable
- le procès-verbal de l'assemblée d'approbation des comptes.

2 – Vous trouverez également au titre des frais correspondant un chèque d'un montant de 44,50 € libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Marseille.

3 - Je vous remercie de nous faire parvenir le certificat de dépôt et la facture de cette formalité à l'adresse indiquée ci-dessous :

SIEGE DE NOTRE SOCIETE
SELARL PONTHIEU AVOCAT – 301 Avenue du Prado 13008 MARSEILLE

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur le Greffier, mes salutations distinguées.


Francois Ponthieu

PJ : éléments listés ci-dessus + chèque

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

FP

SELARL PONTHEIU AVOCAT

Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée au capital de 15.000 euros

Siège social : 301 avenue du Prado,

13008 MARSEILLE

823 469 135 RCS MARSEILLE

Approbation des comptes clos le 31 décembre 2021

Assemblée générale du 30 juin 2022

FP

SELARL PONTHEIU AVOCAT

Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée au capital de 15.000 euros

Siège social : 301 avenue du Prado,

13008 MARSEILLE

823 469 135 RCS MARSEILLE

**PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES
DU 30 JUIN 2022**

L'an 2022,

Et le jeudi 30 juin 2022 à 17 heures, à Marseille (13800),

Monsieur François PONTHEIU, gérant associé unique, propriétaire de la totalité des parts composant le capital de la Société :

Après avoir rappelé que :

En sa qualité de Gérant, associé unique, il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- L'affectation des résultats,
- Constatation des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- Constatation des dépenses et charges non déductibles conformément à l'article 223 quater du C.G.I.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve le compte de résultat, l'annexe et le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 tels qu'il les a établis.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

Le bénéfice comptable l'exercice de 472.453,64 euros, sera affecté de la manière suivante :

- Autres réserves : 472.453,64 euros

Le solde du compte « autres réserves » s'élève après cette affectation à 1.880.741,04 euros.

L'associé unique confirme qu'aucune distribution n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du Code de Commerce, l'associé unique rappelle les conventions réglementées qui ont été passées ou renouvelées par lui, directement ou indirectement, durant l'exercice ; lesquelles seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

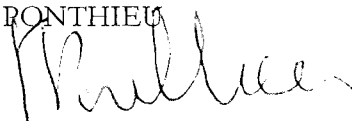
QUATRIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé, une somme de 3.404 euros a été réintégrée dans le résultat fiscal de l'exercice écoulé au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, correspondant à la partie non déductible des cotisations TNS et des frais de Mécénat éligibles au crédit d'impôt.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le gérant, associé unique, et consigné sur le registre de ses décisions.

Le gérant, associé unique

François RONTHEU



CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

